

Alima Boumediene, sénatrice Verte, voit sa condamnation aggravée en appel pour le licenciement abusif de son ancienne assistante parlementaire Perline

Communiqué de presse

Paris, le 5 octobre 2010

La condamnation de la sénatrice Verte Alima Boumediene aux prudhommes a été aggravée en appel.

La Cour d'Appel de Paris a confirmé, le 23 septembre 2010, le jugement des prud'hommes du 24 septembre 2007 : le licenciement de son ancienne assistante parlementaire Perline était sans cause réelle ni sérieuse.

Après avoir provoqué la garde à vue de Perline au commissariat de la Goutte d'Or, puis l'avoir poursuivie avec acharnement au pénal - après une première mise hors de cause, la sénatrice Verte a déposé de nouveau plainte contre Perline -, Alima Boumediene a été pour la troisième fois déboutée : le 24 septembre 2007 perte aux prud'hommes et condamnation à 1 400 €; jamais mise en examen, Perline a bénéficié d'un non-lieu le 5 juillet 2010 au pénal ; et, le 23 septembre 2010, condamnation en appel de la sénatrice Verte à verser à son ancienne assistante 7 500 €.

Dans ses attendus, la Cour a noté le motif vexatoire du licenciement et le préjudice moral qui en découle.

Elle a également souligné que les attestations qu'Alima Boumediene avait présentées en justice contre Perline avaient été, par deux fois, dictées par la sénatrice Verte : deux de ses assistants sont revenus en détail sur leur « témoignage » (sic) initial.

Des détails sur cette affaire : <http://perline.org/?article193>

Ce communiqué en ligne et en version pdf : <http://perline.org/?article192>

Contacts :

Perline : perline@perline.org

Me Claude Katz, avocat de Perline